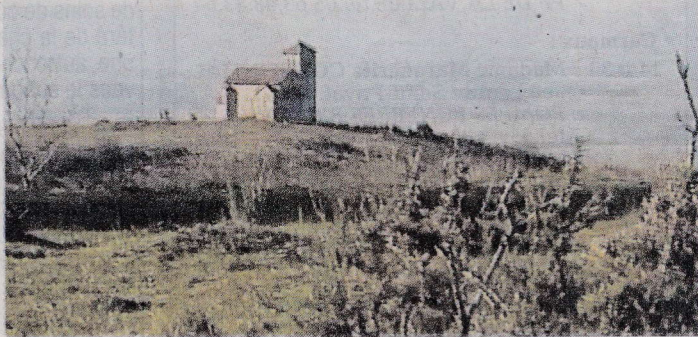


## DOURGNE-MASSAGUEL

# Le projet éolien attaqué en justice

Huit éoliennes au-dessus du plateau de la Capelette, haut lieu de randonnées sud tarnaises ? Le 11 mai 2023, le préfet du Tarn a décidé d'octroyer à l'entreprise VSB l'autorisation environnementale le projet éolien de la Viallette. Celui-ci prévoit l'installation de 8 éoliennes de 125 m de haut dans les forêts de crête de la Montagne Noire qui dominent la plaine sud tarnaise.

« Le préfet a refusé de tenir compte de l'avis défavorable de plus de 450 citoyens des communes environnantes qui se sont opposés au projet durant l'enquête publique à cause de ses nuisances, de celui des conseils municipaux de neuf communes mi-toyennes (dont Massaguel) qui ont voté contre (seules trois ont voté pour) et de l'avis également défavorable des responsables des barrages d'eau potable des Camazes et du Pas du Sant, qui desservent 230 000 personnes dans



Le site de la Capelette, dominant les communes de Dourgne et Massaguel.

trois départements. Ces responsables n'avaient jamais été informés de l'existence de ce projet durant les années d'études alors que ces barrages reçoivent l'eau des sources et ruisseaux qui naissent dans les zones d'implantation prévues pour ces éoliennes », affirme l'association Préservons notre montagne, qui s'oppose au projet et qui a donc décidé d'introduire

un recours auprès du tribunal administratif de Toulouse pour demander l'annulation de cette autorisation environnementale.

Ce recours a été confié à Maître Cabrol, du barreau de Toulouse. Les membres de l'association estiment en effet que « l'entreprise VSB a minimisé l'impact environnemental et humain de son projet ».